

BAREME (TTC) DES HONORAIRES LO CERTO IMMOBILIER

IMMOBILIER TRADITION ANCIEN + TERRAIN

Prix de vente net	Option n°1(%)	Option n°2 MODULATION
De 1€ à 10 000€.....	Forfait 2.000 €	Après avoir étudié et discuté de la mission, cette modulation est établie à la demande expresse du mandant
10 001€ à 20 000€	20 %	La modulation est objective, plus justement appropriée
20 001€ à 30 000€	16 %	
30 001€ à 40 000€	14 %	Cet accord contenant les volontés du mandant est donc matérialisé par la signature d'un mandat au tarif convenu.
40 001€ à 50 000€	12 %	
50 001€ à 70 000€	10,5 %	<u>Pour la signature d'un mandat Exclusif l'option n°2 fait bénéficier au mandant d'une remise de 1 % sur le tarif de l'option 1</u>
70 001€ à 100 000 €	9,5 %	
100 001€ à 120 000€	8,5 %	Il est précisé que l'option n°1 doit être effectivement appliquée dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées.
120 001€ à 150 000	7,5 %	
150 001€ à 900 000€	6,5 %	* Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17
+ 900 000€	6 %	

Applicable à partir du 06 Août 2018

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat
(A l'exclusion du Neuf (VEFA), Coûmmences, Immobilier d'entreprise)

Option n°1 : tarif de référence

Option n°2 : tarif à déterminer après étude de cas et en aucun cas l'option n°2 ne peut dépasser l'option n°1.

VIAGER : Les honoraires ci-dessus sont calculés sur la valeur du bien déclarée par le Notaire.

MANDAT à la charge de l'acquéreur : Les honoraires ci-dessus sont calculés sur le prix d'acquisition du bien.